

André DOUCET – (45480 ?)

André, Henri, Léon, Doucet naît le 10 mars 1903 à Hirson (Aisne – 02), chez ses parents, Raoul Doucet, 25 ans, polisseur d'étain, et Léa Lourmier, 20 ans, son épouse, domiciliés rue Saint-Michel. Quand leur fils est arrêté, le père est décédé et la mère est concierge de l'école maternelle Voltaire à Nanterre [1] (Hauts-de-Seine – 92).

Au moment de son arrestation, André Doucet est domicilié au 67, rue Lannes à Nanterre.

Il est métallurgiste (mouleur) ;

André Doucet est élu conseiller municipal à Nanterre le 12 mai 1935, sur la liste du Parti communiste emmenée par Pierre Brandy et Raymond Barbet. Au conseil municipal, il est en charge de la jeunesse, en particulier des colonies de vacances de la ville.

Le 5 octobre 1939, comme pour de nombreuses villes de la “banlieue rouge”, le conseil municipal de Nanterre est “suspendu” par décret du président de la République (sur proposition du ministre de l'Intérieur) et remplacé par une délégation spéciale nommée par le préfet.

Le 29 février 1940, comme beaucoup d'autres élus, André Doucet est déchu de son mandat par le Conseil de préfecture pour appartenance au Parti communiste (dissous et interdit depuis le 26 septembre 1939).

Le 14 septembre 1940, André Doucet est arrêté par des inspecteurs du commissariat de police de Puteaux et écroué à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14e).

Le 15 octobre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif et celui de Georges Musset : ils sont aussitôt conduits au “centre de séjour surveillé” (CSS) d'Aincourt (Val-d'Oise – 95), créé au début du mois dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt afin d'y enfermer des hommes connus de la police pour avoir été militants communistes avant-guerre.

Conçus à l'origine pour 150 malades, les locaux sont rapidement surpeuplés : en décembre 1940, on compte 524 présents, 600 en janvier 1941, et jusqu'à 667 au début de juin.

En février 1941, alors que les autorités françaises envisagent le transfert de 400 détenus d'Aincourt vers « *un camp stationné en Afrique du Nord* », le docteur du centre dresse trois listes d'internés inaptes. André Doucet figure sur celle des internés « *non susceptibles absolus* » comme cardiaque.

Le 25 février, sur le formulaire de « *Révision trimestrielle du dossier* » d'André Doucet, à la rubrique « *Avis sur l'éventualité d'une mesure de libération* », le commissaire spécial, directeur du camp, émet un avis défavorable en s'appuyant sur le constat que cet interné « *suit les directives du parti communiste* », tout en lui reconnaissant une « *tenue correcte, n'a jamais été puni* ».

Le 18 mars, sa mère écrit au préfet de Seine-et-Oise pour présenter une requête dont le contenu reste à préciser. Le haut fonctionnaire départemental renvoie la décision au préfet de police de Paris, direction des services des renseignements généraux (la suite donnée est inconnue).

Le 11 février 1942, André Doucet fait partie des 21 militants communistes que les “autorités d’occupations” « *extraient* » d’Aincourt sans en indiquer les motifs ni la destination au chef de centre. Tous sont conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise – 60), administré et gardé par la *Wehrmacht* (*Frontstalag 122 – Polizeihafilager*).

Dans ce camp, on reconnaît la signature d’André Doucet sur le menu d’un repas solidaire des détenus, une initiative du “comité des loisirs” servant de couverture à leur organisation de résistance.

Entre fin avril et fin juin 1942, il est sélectionné avec plus d’un millier d’otages désignés comme communistes et une cinquantaine d’otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l’armée allemande (en application d’un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l’aube, les détenus sont conduits sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises.

Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N’étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, André Doucet est enregistré au camp souche d’Auschwitz (Auschwitz-I) ; peut-être sous le numéro 45480, selon les listes reconstituées (sa photo d’immatriculation n’a pas été retrouvée).

Après l’enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du *Block* 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les *Blocks* 19 et 20.

Le 10 juillet, après l’appel général et un bref interrogatoire – au cours duquel André Doucet se déclare sans religion (*Glaubenslos*) -, ils sont envoyés au travail dans différents *Kommandos*.

Le 13 juillet – après cinq jours passés par l’ensemble des “45000” à Birkenau – la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l’appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté André Doucet.

Il meurt à Auschwitz le 30 août 1942, d’après l’acte de décès établi par l’administration SS du camp.

Il est déclaré “Mort pour la France” et homologué comme “Déporté politique”.

La mention “Mort en déportation” est apposée sur son acte de décès (J.O. n° 205 du 3-09-2008)

Son nom est inscrit (sans prénom) parmi les Morts en déportation sur le Monument aux morts de Nanterre, parc des Anciennes Mairies.

Le 26 février 1948, la majorité du Conseil municipal de Nanterre donne son nom à l'ancienne rue d'Argenteuil. Le collège construit plus tard le long de cette voie s'appelle également André Doucet.

Ce document est la propriété de l'AFMD92